

VŒU RELATIF A LA COMPENSATION PAR L'ETAT DU SEGUR A L'ENSEMBLE DES SALARIES DU SECTEUR SANITAIRE, SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

Par un arrêté ministériel en date du 26 juin, le Gouvernement précédent a officiellement agréé les termes des deux accords de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale portant sur l'extension des revalorisations salariales dites « SEGUR » à l'ensemble des salariés du secteur qui ne bénéficiait pas jusque là des précédentes vagues de revalorisations : SEGUR, Laforcade, conférence des métiers...

Sur le principe, cette décision vient mettre un terme à un état de fait marqué par une différence de traitement entre salariés du secteur, à l'origine d'une nette dégradation du climat social, tout en générant une concurrence entre les différents secteurs d'activité, dans un contexte pourtant généralisé de faible attractivité de ces métiers.

Dans les faits, en imposant cette mesure avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024, sans concertation et sans aucune compensation financière, l'Etat reporte sur les Départements la responsabilité d'assumer à leur seule charge le coût d'une mesure qui, aussi justifiée soit elle, est inapplicable au regard de leur situation financière critique. Ainsi, en Ile-et-Vilaine, le coût de sa mise en œuvre s'élèverait à 4,9 millions d'€ en année pleine. A l'échelle nationale, le coût pour les Départements vient d'être évalué à 400 millions d'€.

Le Département d'Ile-et-Vilaine a fait la démonstration par le passé qu'il souscrit pleinement à la nécessité d'une juste rémunération des professionnels du secteur. A ce titre, il a déjà produit un effort financier important au titre justement des différentes vagues de revalorisation au profit des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant des champs de l'enfance, du grand âge et du Handicap. Pour un coût total de 59 000 000 € en année pleine.

Si ces revalorisations relèvent de la responsabilité directe des employeurs, l'ensemble des gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux attend de leurs financeurs qu'ils les accompagnent financièrement dans leur application. Plus encore, dans un contexte budgétairement difficile pour un nombre conséquent de structures. Or, le Département est, dans l'état actuel de ses finances, dans l'incapacité de répondre à leur demande. L'Etat place ainsi la Collectivité Départementale face à un choix intenable et inacceptable : assurer le financement du SEGUR avec pour conséquence de dégrader plus encore sa situation financière ou ne pas accompagner les gestionnaires au risque qu'ils soient encore plus fragilisés.

Dans ces circonstances, l'Assemblée Départementale demande à l'Etat de prendre ses responsabilités vis-à-vis des décisions qu'il a lui-même prise en apportant de manière pérenne au Département les compensations nécessaires à la mise en œuvre des mesures de revalorisations issues du dernier accord de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale et dont le coût en l'état est estimé à 4,9 millions d'€ par an.

Armelle BILLARD

Cécile BOUTON

Jean-Luc CHENUT

Ludovic COULOMBEL

Anne-Françoise COURTEILLE

Isabelle COURTIGNE

Sébastien GUERET

Marc HERVE

Jean-Michel LE GUENNEC

Schirel LEMONNE

Stéphane LENFANT

Frédéric MARTIN

Gaëlle MESTRIES

Roger MORAZIN

Michèle MOTEL

Emmanuelle ROUSSET

Laurence ROUX

Benoît SOHIER

Béatrice DUGUEPEROUX

Christophe MARTINS

Franck PICHOT

Olwen DENES

Jean-Paul GUIDONI

Marion LE FRENE

Denez MARCHAND

Nicolas PERRIN

Sylvie QUILAN

Caroline Roger-Moigneu

Yanne SOULABAILLE

Régine KOMOKOLI

Jeanne LARUE

VŒU RELATIF A LA COMPENSATION PAR L'ETAT DU SEGUR A L'ENSEMBLE DES SALARIES DU SECTEUR SANITAIRE, SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

Florence Abadie



Isabelle Biard



Jean-François Bohanne



Jean-Luc Bourgeaux



Elisabeth Brun



Aymar De Gouvion Saint Cyr



Bernard Delaunay



Charlotte Faillé



Jeanne Féret



Aline Guiblin



Jonathan Houillot



Paul Lapause



Marcel Le Moal



Laurence Mercier



Marie-Christine Morice



Louis Pautrel



Céline Roche



Leslie Saliot



Arnaud Salmon



Christian Sorieux



Agnès Toutant



Christophe Leprêtre

